

LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

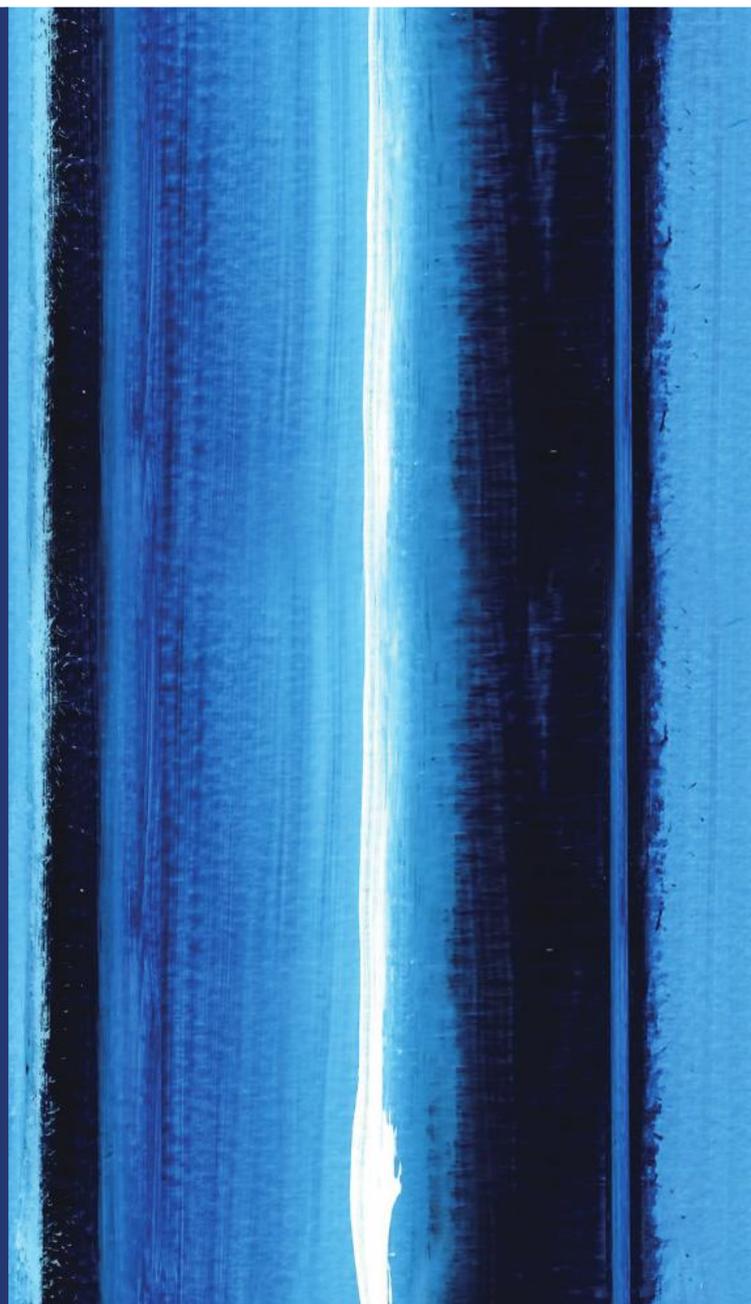
Quels enseignements en tirer ?

Rémi LETURCQ

*Avant-propos par
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | AOÛT 22

Participation citoyenne





COMPRENDRE POUR AGIR

LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE
Quels enseignements en tirer ?

Rémi LETURCQ
Avant-propos par Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. LA RAISON ET LE PROGRES : EMBRASSER LA COMPLEXITE DU MONDE	5
II. LES PRINCIPAUX ECUEILS DE LA DELIBERATION	6
III. UNE CERTAINE IDEE DE L'ÉTAT	7
IV. PLEBISCITE POUR UNE REVISION DE L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE	8
V. QUELLES SUITES POUR LA CONFERENCE ?	9
BIBLIOGRAPHIE	11

AVANT-PROPOS

Lorsque la Conférence sur l'avenir de l'Europe a rendu ses conclusions, le 9 mai 2022, Pour La Solidarité s'était montré particulièrement enthousiaste : force fut en effet de lui reconnaître un bilan satisfaisant, au bas mot, alors que rien n'était gagné d'avance. Ainsi que nous l'expliquions dans une note précédente¹, le concept même de l'événement n'avait pas toujours suscité l'engouement qu'il aurait dû, en particulier du côté des États membres, parfois désireux de réduire l'exercice à portion congrue. Il n'était pas non plus certain que les citoyens s'en emparent, tant on nous a rabâché de refrains sur leur prétendu désintérêt, voire désamour, pour des institutions jugées trop complexes et trop lointaines. Et si tout n'a sans doute pas été parfait, le bilan que nous en débrouillons dans cette note n'en demeure pas moins largement positif.

Pas question, cependant, de se reposer sur ces beaux lauriers ! Après plus de dix ans à suivre les questions de démocratie participative et de citoyenneté européenne, Pour La Solidarité connaît la propension à l'immobilisme des institutions de l'Union et se doute qu'il n'y aura pas trop des bonnes volontés de la société civile pour les pousser en avant. En d'autres termes, gardons à l'esprit que les progrès accomplis par la Conférence n'ont rien d'acquis et que la vigilance des citoyens dans les prochains mois et les prochaines années sera absolument décisive pour avancer sur un certain nombre de questions. C'est notamment le cas s'agissant de justice fiscale ou de protection sociale, qui sont autant de sujets prompts à déclencher des levées de boucliers... Aussi, il va sans dire que nous comptons bien prendre part à cet effort collectif !

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink
Rémi Leturcq

¹ LETURCQ, Rémi, *La démocratie sur le fil du rasoir : comprendre la Conférence sur l'avenir de l'Europe*, Pour La solidarité, [18 mars 2022](#).

INTRODUCTION

Le rapport final de la Conférence sur l'avenir de l'Europe a été officiellement remis le 9 mai 2022 aux trois représentants des institutions européennes, soit un an jour pour jour après son lancement². Pour rappel, elle avait consisté en une série de débats menés sur tout le territoire de l'Union européenne, ouverts à quiconque voudrait participer et destinés à mieux prendre en compte les aspirations de ses habitants³. Il en aura finalement résulté un agrégat de 49 propositions, déclinées en 320 mesures, égrenées sur 342 pages et portant sur 9 sujets clés, dont notamment : le changement climatique, la justice sociale, la démocratie ou la migration⁴.

Il semble aujourd'hui malaisé de se prononcer sur le déroulement de la Conférence, faute d'avoir participé aux réunions des panels. Si les institutions ont bien voulu mettre à la disposition du grand public un certain nombre de témoignages⁵, nécessairement élogieux, force est de reconnaître qu'ils ne sauraient suffire à se forger un avis, à plus forte raison qu'on a pu lire dans la presse de multiples critiques relatives à l'organisation et aux finalités de l'exercice, émanant des participants eux-mêmes⁷.

A titre d'exemple, la tribune d'un panéliste publiée par Euractiv début-janvier présentait les débats comme « désorganisés », décrivait l'assemblée plénière comme « une succession de discours rédigés à l'avance, répétitifs et principalement portés sur l'autosatisfaction » et concluait sans ménagement que les citoyens n'y jouaient pas le rôle central qu'on aurait dû leur assigner mais celui d'instruments au service des professionnels de la politique⁸. Dans une autre tribune publiée en octobre 2021, il faisait déjà part du « mécontentement » de ses collègues, relégués en périphérie de l'exercice⁹.

Aussi légitimes et fondées que puissent être ces critiques, attention cependant à ne pas perdre de vue l'essentiel : la Conférence a constitué la première expérience de démocratie participative paneuropéenne de l'Histoire – imparfaite, c'est vrai, mais elle n'avait pas cette prétention – et pourrait marquer le début d'un renouveau démocratique, ayant démontré qu'une association plus étroite des citoyens à la fabrique des politiques publiques leur conférerait un supplément d'âme et de légitimité.

Pour rappel, il s'est agi de recueillir pas moins de 17.000 contributions, traduites en 24 langues et soumises à discussion via une plateforme rassemblant 50.000 internautes actifs ou dans le cadre de 6000 événements spécifiquement organisés pour ce faire, au cours desquels on a dénombré plus de 700.000 participants. On parle donc d'un exercice titanesque, un véritable tour de force, que les crises sanitaires, économiques et internationales n'auront pas empêché qu'il soit mené à son terme.

Même remarque sur la tenue des panels, qui auront permis à 800 citoyens tirés au sort et représentatifs de la population de l'Union, en termes de nationalité, de genre ou d'âge (avec une prime à la jeunesse), d'enfiler le costume du responsable politique, requis pour examiner la chose publique, délibérer à ce propos et décider ensemble de la voie à suivre. De quoi nous rappeler que le mieux est souvent l'ennemi du bien...

En ce qui nous concerne, nous avons mis en exergue dans une note précédente les faiblesses structurelles de la Conférence, qui donnait la parole aux citoyens à défaut de leur conférer du pouvoir, et

² Parlement européen, *La Conférence sur l'avenir de l'Europe conclut ses travaux*, communiqué de presse, [9 mai 2022](#).

³ Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, *Déclaration commune sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Dialoguer avec les citoyens pour promouvoir la démocratie – Construire une Europe plus résiliente*, [10 mars 2021](#).

⁴ Conférence sur l'avenir de l'Europe, *Rapport sur les résultats finaux. L'avenir vous appartient*, [9 mai 2022](#).

⁵ Parlement européen, Vidéo promotionnelle, [13 octobre 2021](#).

⁶ Centre interministériel de la participation citoyenne, *Témoignage d'une citoyenne : Conférence sur l'avenir de l'Europe*, [22 novembre 2021](#).

⁷ DÜRR, Frank, « Conférence sur l'avenir de l'Europe : le bilan », *Arte*, [13 mai 2022](#).

⁸ SCHULTZ, Kaspar, « Too much democracy can be dangerous », *Euractiv*, [28 janvier 2022](#).

⁹ SCHULTZ, Kaspar, « The EU has much to learn about how to engage its citizens », *Euractiv*, [28 octobre 2021](#).

tenté de les expliquer¹⁰¹¹. Revenant sur la genèse de sa conception, nous soulignons alors les désaccords profonds entre les institutions et en leur sein quant à ce qu'elle devrait être et les suites qu'il faudrait lui donner. En particulier, l'hypothèse d'une réforme des traités avait suscité d'importantes crispations, qu'aucun effort de négociation n'était parvenu à dissiper et dont on suppose qu'il appartiendrait aux citoyens de la trancher. De façon plus générale, nous recommandions au décideur public européen de suivre le chemin tracé à l'issue des débats, pour chacun des thèmes abordés, et suggérions par ailleurs de ne pas s'en contenter, partant que la démocratie se construit moins dans les moments spectaculaires que par les petites actions du quotidien.

L'objet de ce nouveau travail sera donc, d'une part, de proposer un commentaire général sur les recommandations émises par les citoyens et ce qu'elles disent de leur façon d'appréhender le politique ; d'autre part, de rapporter l'accueil que leur auront réservé les différentes parties prenantes et ce que cela augure pour la suite.

¹⁰ LETURCQ, Rémi, *La démocratie sur le fil du rasoir : comprendre la Conférence sur l'avenir de l'Europe*, Pour La solidarité, [18 mars 2022](#).

¹¹ « La Conférence sur l'avenir de l'Europe : le pouvoir aux citoyens ? », *Pour La Solidarité*, [9 mai 2022](#).

I. La raison et le progrès : embrasser la complexité du monde

Si l'intérêt général est une notion sans substance, dont la matérialité reste toujours à définir, l'ensemble des propositions a d'abord le mérite d'en dessiner les contours. De l'avis des citoyens, l'action publique devrait ainsi viser à lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'environnement, favoriser le développement économique et la prospérité des États membres, garantir lorsque c'est nécessaire une certaine forme de justice sociale et veiller au respect des principes démocratiques et droits fondamentaux sur tout le territoire de l'Union.

Résolument consensuel, le propos n'en demeure pas moins rassurant, en particulier vu le contexte de son énonciation, mêlant inégalités croissantes, dégradation de la planète, crise sanitaire mondiale et guerre aux portes du continent. Que les citoyens acceptent de regarder la situation telle qu'elle est et ne tentent de s'y soustraire, en plongeant la tête dans le sable ou par la désignation d'un bouc émissaire, est en effet une bonne nouvelle. De fait, ils ne manifestent aucune volonté de s'en prendre aux populations immigrées, ni ne tiennent les « élites globalisées », les « médias mainstream » ou la « pensée unique » pour responsables du chaos du monde, dont ils paraissent au contraire désireux d'embrasser la complexité, en vue de mieux le dompter.

Très certainement, c'est un effet du cadrage opéré préalablement par les organisateurs de la Conférence, mais il n'en demeure pas moins que leur attitude tranche nettement avec celles des mouvances populistes qui ont essaimé partout en Europe et qu'on a trop souvent présentées comme inéluctables, voire déjà majoritaires. Les citoyens que l'événement a donné à entendre se rangent ainsi résolument dans le camp de la raison et du progrès ; ils n'entendent pas céder aux sirènes du défaitisme, preuve que le peuple est toujours capable de se gouverner – et qu'il en a envie.

A noter, par ailleurs, que nombres des propositions formulées correspondent en réalité déjà aux politiques conduites par l'Union européenne ou actuellement négociées par les institutions – preuve, s'il en fallait, que ces dernières ne sont pas totalement « déconnectées de la réalité », comme on l'entend régulièrement, et qu'elles travaillent effectivement à produire des solutions qui satisfassent le plus grand nombre. De sorte qu'on imagine volontiers qu'un effort de communication supplémentaire, ou mieux calibré, permettrait de réduire la distance qui sépare Bruxelles des citoyens et de les convaincre du bienfondé de ce qui s'y décide et prépare.

Au regard de ces premiers éléments, la Conférence sur l'avenir de l'Europe a donc bien joué le rôle qu'on lui avait assigné.

II. Les principaux écueils de la délibération

De par leur caractère parfois très général, ces quelques lignes directrices offrent un terrain fertile à l'expression d'opinions divergentes, s'agissant de la concrétude de leur mise en œuvre. Il en résulte naturellement qu'on trouve à boire et à manger parmi les propositions¹² : certaines paraissent de fait contradictoires et les arbitrages parfois légers, certaines semblent complètement inenvisageables quand d'autres seraient au contraire très faciles à concrétiser, certaines relèvent de la déclaration d'intention quand d'autres constituent de réelles pistes à étudier – au risque de susciter chez le (courageux) lecteur une impression générale de flou artistique.

Sur les questions agroalimentaires, par exemple, les citoyens soulignent la nécessité de moins recourir aux intrants et de favoriser le développement de l'agriculture biologique, tout en rappelant par ailleurs les exigences de sécurité alimentaire, avec lesquelles le décideur politique ne saurait transiger, et de préconiser pour ce faire de s'en remettre aux « solutions technologiques relatives [...] à la résistance aux organismes nuisibles » – timide euphémisme pour parler des pesticides et autres OGM. Se trouvent ainsi concentrées en un même chapitre des recommandations permettant de ménager un modèle productiviste, d'une main, et un modèle paysan, de l'autre, réconciliés à la va-vite, par la force d'un vocable un peu tiède et qui tient en deux mots : « plus durable ».

Contradiction, encore, s'agissant par exemple de finances publiques, dès lors que les citoyens invitent à dépenser davantage dans les services publics ou pour encourager les comportements vertueux, au moyen notamment d'incitations fiscale, sans jamais fournir de précisions quant à l'équilibre des comptes – ce que l'exercice ne permettait évidemment pas, mais qui rend de fait inopérantes les mesures concernées, faute d'opérer les arbitrages nécessaires et sans certitude de vraiment les éclairer. On retiendra cependant que le volet budgétaire n'a pas été mis de côté et que des sujets aussi pointus que le semestre européen, la question des emprunts communs ou celle des ressources propres ont bien été abordés.

Quant aux mesures inenvisageables, ou qui relèvent de la pensée magique, on pourrait citer en exemple celle relative à l'indépendance des médias, que les citoyens proposent de renforcer via une révision de leur modèle économique, sans qu'on sache bien dans quelle direction ils entendent avancer. Idem pour celle demandant à ce que soit renforcée « la capacité de l'Union à obtenir des résultats dans des domaines clés », qui pose bien davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses.

Utiles à bien cerner la principale limite de l'exercice, ces quelques exemples ne doivent cependant pas faire oublier la qualité et l'intérêt des différentes propositions, y compris de celles qui pourraient sembler plus faibles. En fait, ils sont surtout révélateurs de la difficulté à trancher clairement entre deux options antagonistes et/ou formuler des recommandations concrètes dans le cadre particulier de la Conférence, qui privilégie naturellement le consensus, les déclarations d'intention et la pensée en silo.

¹² LICTEVOUT, Léo, « Les recommandations de la Conférence sur l'avenir de l'Europe passées au crible », *Contexte*, [16 juin 2022](#).

III. Une certaine idée de l'État

Autre sujet à critiques, le rôle attribué à l'État, non pas sommé de faire « mieux », mais toujours « plus ». Dans son discours d'investiture, en janvier 1960, le président américain John F. Kennedy enjoignait ses compatriotes à ne pas se demander ce que leur pays pouvait faire pour eux, mais ce qu'ils pouvaient faire pour lui – une pensée qui n'aura visiblement pas traversé l'esprit des panélistes. Transparaît en effet dans la plupart des propositions un appel à mobilisation des instruments traditionnels de l'action publique, à savoir : éducation et sensibilisation ; investissement et financement ; mécanismes d'incitation monétaires ; contraintes légales pures et dures. Hormis un bref passage sur l'opportunité de « réduire la bureaucratie », dès lors qu'elle ne serait pas « essentielle », et une sympathie pour les PME réitérée en de multiples occurrences, l'idée que les solutions aux problèmes du présent puissent être développées en dehors du cadre étatique ou en l'absence de pouvoirs publics ne semble pas envisageable ici.

C'est pourtant le principal intérêt de l'économie sociale et solidaire, qui n'est d'ailleurs jamais mentionnée, bien qu'elle ait beaucoup à offrir et ne soit en rien rivale d'une vision de l'État interventionniste ou stratège. Sans doute, c'est un effet induit par le format de la Conférence, dont les panels invitent naturellement à reproduire les logiques propres à la démocratie représentative, en particulier celle d'une action publique descendante, au risque de perdre de vue que la société civile n'est pas un corps passif et qu'il faut aussi apporter au « désordre global » des « solutions locales »¹³. A cet égard, le « partage de bonnes pratiques » parfois recommandé par les panélistes ne suffit pas, car le problème sous-jacent est d'abord culturel et cognitif : il faut apprendre à penser le politique hors les murs des institutions pour le ramener au cœur de nos vies, à la maison, sur le lieu de travail, à l'échelle des communautés, etc.

A noter, également, que les panélistes parviennent sans difficulté à dépasser le cadre de l'État-nation, ayant admis que l'échelle pertinente pour gouverner était à de nombreux égards celle du continent. C'est notamment le cas sur les questions diplomatiques, de défense et de sécurité, et sur l'ensemble de celles touchant au fonctionnement du marché intérieur. S'agissant des premières, il semblerait que l'invasion de l'Ukraine par la Russie ait achevé de convaincre de la pertinence du concept de souveraineté européenne, défendu de longue date par la France et qui avait sensiblement progressé depuis 2017, notamment sous le vocable « autonomie stratégique ». Pour ce qui est des secondes, le soutien apporté aux efforts d'harmonisation entre législations concurrentes, de façon à fluidifier le fonctionnement du marché commun, a presque de quoi surprendre, tant le débat a souvent porté sur les effets pervers d'une telle politique (dumping), sans jamais rendre justice aux bénéfiques produits. A ce propos, les questions de justice fiscale et de protection sociale sont particulièrement abordées par les citoyens, qui en demandent davantage.

Indéniablement, la Conférence constitue donc un jalon important dans la prise de conscience par les citoyens européens qu'ils partagent un même positionnement dans l'espace international, nombre de traits culturels et des intérêts convergents, tels qu'ils ne forment pas ensemble un vulgaire agrégat de peuples éparses mais une véritable communauté de destin. Alors que les dernières décennies de la construction européenne ont surtout permis d'européaniser le Capital, le même phénomène pourrait bientôt concerner les luttes citoyennes et sociales, qui gagneraient certainement à s'affranchir du carcan étatique pour produire davantage de commun à l'échelle de l'Union.

¹³ SERREAU, Coline, « Solutions locales pour un désordre global », film sorti le 7 avril 2010.

IV. Plébiscite pour une révision de l'architecture institutionnelle

De toutes les propositions de la Conférence, celles relatives au fonctionnement de l'Union comptaient certainement parmi les plus attendues, principalement du fait de leur caractère hautement inflammable.

Visiblement inspirés par l'expérience, les panélistes ont d'abord suggéré que les institutions travaillent à faire participer les citoyens à leurs travaux de façon plus régulière, « hors des périodes électorales », via de « nouveaux mécanismes ». A cet égard, l'ouverture d'une plateforme de dialogue en ligne, la création de postes de « conseillers locaux », la constitution d'une « assemblée citoyenne » plus ou moins permanente et l'organisation de « référendums européens » ont notamment été évoquées. Au-delà des problématiques de consultation, les participants ont aussi insisté sur celles liées à l'information des citoyens, serpent de mer de la construction européenne depuis au moins deux décennies et la fin du « consensus permissif »¹⁴.

Aussi ambitieux et intéressants qu'ils puissent être, on sait néanmoins que les débats les plus rudes ne portent pas aujourd'hui sur la mise en place de tels dispositifs, ni la nécessité de mieux communiquer, mais quelques vieilles marottes, qui ont en commun de toucher de près à l'équilibre du triangle institutionnel. Plus précisément, il s'agit notamment d'instaurer des listes transnationales, de conférer au système du candidat chef de file un caractère contraignant ou de reconnaître au Parlement européen un véritable droit d'initiative. Sur ces trois questions, les panélistes se sont résolument prononcés pour, sans réserve ni ambiguïté. Une quatrième proposition, selon laquelle « le Parlement européen devrait décider du budget de l'Union », a néanmoins suscité de véritables réticences, faute d'avoir émané de quelque panel et fait l'objet de discussions substantielles ; on comprend, en creux, qu'elle a été téléguidée par les eurodéputés eux-mêmes et que la manœuvre n'a pas plu¹⁵.

Les processus décisionnels sont également passés au crible par les panélistes, qui réclament davantage d'efficacité et de transparence, notamment au Conseil. Ils suggèrent ainsi que la majorité qualifiée y concerne à l'avenir l'ensemble de ses décisions, à l'exception de celles relatives à l'élargissement de l'Union et visant à modifier ses principes fondamentaux. Ils lui demandent par ailleurs un accès élargi aux documents, une diffusion en ligne des séances de vote et de mieux coopérer avec le Parlement européen s'agissant de l'exercice de son droit d'enquête. Cela se traduirait concrètement par un affaiblissement du poids des États membres, au profit des institutions supranationales.

A noter, enfin, une proposition visant à « rouvrir le débat sur la constitution » et une autre suggérant de lancer une « convention européenne » en vue d'amender les traités, lâchées comme deux bombes incendiaires dans les couloirs feutrés du Justus Lipsius.

¹⁴ HOOGHE, Liesbet, MARKS, Gary, « A Postfunctionalist Theory of European Integration : From Permissive Consensus to Constraining Dissensus », *British Journal of Political Science*, Volume 39, Issue 1, [janvier 2009](#).

¹⁵ LYNCH, Suzanne, « Brussels Playbook: All eyes on Strasbourg — Sanctions latest — Sefco Brexit warning », *Politico*, [9 mai 2022](#).

V. Quelles suites pour la Conférence ?

Se pose, enfin, la question des suites qui devront être apportées à la Conférence¹⁶, alors que les citoyens ont lourdement insisté sur la nécessité de suivre leurs recommandations de façon aussi fidèle que possible. Nous avons indiqué dans une note précédente les positions divergentes des institutions à ce propos, selon qu'elles perçoivent l'exercice comme un « véhicule » pour réforme ou réflexion¹⁷. Pour rappel, leur déclaration commune s'était bien gardée de tracer une ligne claire à ce propos, affirmant avec prudence qu'elles devraient examiner « comment donner suite efficacement [au rapport final], chacune dans les limites de sa propre sphère de compétences et conformément aux traités¹⁸. » Force est d'ailleurs de reconnaître qu'elles prennent ce rôle très au sérieux, ayant déjà procédé à des premières évaluations des différentes propositions^{19,20}.

Fort du soutien des panélistes, le Parlement s'est d'abord empressé d'appeler à une révision des traités, de préférence par la voie d'une convention²¹, en vue d'étendre le vote à la majorité qualifiée au Conseil, d'étendre les compétences de l'Union en matière de santé et d'énergie, d'instaurer un véritable mécanisme de codécision sur les questions budgétaires et de renforcer les procédures de sauvegarde des valeurs sur lesquelles se fonde l'Union^{22,23}. A noter également une apparition inopinée du socle européen des droits sociaux, dont les eurodéputés suggèrent qu'il soit complété par une mention au progrès social directement dans le corps des traités et fasse l'objet d'un protocole ad hoc. Enfin, ils ont aussi adopté une résolution distincte, relative au droit d'initiative législative, dont il réclame le bénéfice depuis si longtemps²⁴.

Discours enthousiaste, également, du côté de la Commission européenne, bien que plus modéré. Sa présidente Ursula von der Leyen s'est ainsi dite ouverte à une réforme des traités, qui porterait notamment sur la fin de l'unanimité au Conseil ou à l'extension des compétences de l'Union, et promis qu'elle formulerait des premières propositions en réponse aux attentes des citoyens dès son discours sur l'État de l'Union, au mois de septembre²⁵. Une telle révision ne saurait cependant « être une fin en soi », d'autant plus que le potentiel des traités actuels lui paraît amplement suffisant – la gestion de la crise sanitaire constitue à cet égard le plus emblématique des exemples²⁶. Elle propose, enfin, de pérenniser le recours aux panels de citoyens, en vue d'éclairer de futures propositions législatives, selon des modalités qui restent à préciser mais qu'on devine très proches de celles mises au point pour la Conférence²⁷.

Au Conseil, les choses ont paru plus tendues. Il faut d'abord souligner que l'évaluation technique réalisée par les fonctionnaires de l'institution a révélé que la plupart des mesures proposées ne nécessiteraient pas de réforme institutionnelle pour être mises en œuvre, et d'en citer au plus une petite dizaine qui justifieraient de tels efforts, dont : étendre les compétences de l'Union en matière d'éducation

¹⁶ KOOMEN, Maria, « La Conférence sur l'avenir de l'Europe peut-elle tenir ses promesses ? », *Euractiv*, [7 mars 2022](#).

¹⁷ LETURCQ, Rémi, op. cit.

¹⁸ Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, *Déclaration commune sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Dialoguer avec les citoyens pour promouvoir la démocratie – Construire une Europe plus résiliente*, op. cit.

¹⁹ Conseil de l'Union européenne, *Conference on the Future of Europe – Proposals and related specific measures contained in the report on the final outcome of the Conference on the Future of Europe: Preliminary technical assessment*, 10033/22, [10 juin 2022](#).

²⁰ Commission européenne, *Communication pour transformer une vision en actions concrètes*, COM (2022) 404 final, [17 juin 2022](#).

²¹ Parlement européen, *Metsola: This is the moment to answer Europe's call*, communiqué de presse, [9 mai 2022](#).

²² Parlement européen, *Résolution sur le suivi des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe*, P9_TA(2022)0141, [4 mai 2022](#).

²³ Parlement européen, *Résolution sur la convocation d'une convention pour la révision des traités*, P9_TA(2022)0244, [9 juin 2022](#).

²⁴ Parlement européen, *Résolution sur le droit d'initiative du Parlement*, P9_TA(2022)0242, [9 juin 2022](#).

²⁵ Commission européenne, Discours de la Présidente von der Leyen lors de la séance de clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, [9 mai 2022](#).

²⁶ Commission européenne, *Communication pour transformer une vision en actions concrètes*, op. cit.

²⁷ Ibid.

et de santé, consacrer le droit au mariage homosexuel ou créer un référendum européen²⁸. De sorte que le cadre institutionnel actuel serait a priori bien suffisant pour mettre en œuvre nombre des recommandations formulées par les panels et qu'il n'y aurait donc pas matière à convoquer une convention.

L'arbre de l'institution semble néanmoins dissimuler une forêt de divergences. D'un côté, un groupe d'États réformateurs, mené par la France²⁹. Dans un non-papier dont ils sont cosignataires, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et le Luxembourg se sont ainsi dits « ouverts en principe » à une réforme des traités, pourvu qu'elle soit « nécessaire »³⁰. Dans son discours devant les eurodéputés, le 9 mai 2022, le président Emmanuel Macron s'était lui déclaré favorable à nombre des revendications du Parlement européen et avait même appelé à réunir une convention³¹.

Il faudra cependant composer avec un autre groupe d'États membres, nettement plus réticents, parmi lesquels la Bulgarie, la Croatie, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et même Malte. Également auteurs d'un non-papier, ils y dénoncent l'instrumentalisation de la Conférence à des fins institutionnelles et rappellent qu'il n'a jamais été question qu'elle ait pour objet la révision des traités. De sorte que, sans exclure pareille éventualité, ils estiment que les discussions sont encore prématurées à ce stade et préconisent plutôt de clarifier ce qui pourrait être fait dans le cadre institutionnel existant³².

Le débat est vif et il faudra certainement plusieurs mois avant qu'on ne puisse entrevoir les contours d'un consensus. Concentré sur le contexte géopolitique, le Conseil européen de juin aura à peine effleuré le sujet³³, de sorte que rien ne devrait être annoncé avant l'automne – un grand événement de restitution serait en effet au programme de la présidence Tchèque du Conseil de l'Union européenne, mais on n'en sait pas davantage pour le moment³⁴.

De manière générale, il convient en outre de souligner que le rôle des citoyens ne s'arrête pas aux portes de la Conférence et qu'il leur incombe désormais de se mobiliser pour exiger que ses conclusions soient bien prises en compte – la démocratie « hors les murs » commence ici. Plus largement, une communication du Sénat français sur le sujet avait salué l'importance de son rapport final, présenté comme un document de référence auquel les institutions devront se rapporter et dont elles pourront même se prévaloir chaque fois que la définition de l'intérêt général européen sera sujette à débat, à la façon d'une boussole démocratique³⁵.

²⁸ Conseil de l'Union européenne, *Conference on the Future of Europe – Proposals and related specific measures contained in the report on the final outcome of the Conference on the Future of Europe: Preliminary technical assessment*, op. cit.

²⁹ Présidence de la République française, *Discours du Président de la République à l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe*, [9 mai 2022](#).

³⁰ *Non-paper submitted by Germany, Belgium, Italy, Luxembourg, the Netherlands, and Spain on implementing the proposals of the Plenary of the « Conference on the Future of Europe »*, [23 mai 2022](#).

³¹ Présidence de la République française, *Discours du Président de la République à l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe*, op. cit.

³² *Non-paper by Bulgaria, Croatia, the Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovenia, and Sweden on the outcome of and follow-up to the Conference on the Future of Europe*, [9 mai 2022](#).

³³ Conseil européen, *Conclusions du Conseil européen des 23 et 24 juin 2022*, EUCO 24/22, [24 juin 2022](#).

³⁴ Présidence française du Conseil de l'Union européenne, *Méthodologie du Conseil pour le suivi des propositions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe*, mai 2022.

³⁵ Sénat français, *Institutions européennes – Conférence sur l'avenir de l'Europe – Communication*, [15 juin 2022](#).

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

- Centre interministériel de la participation citoyenne, Témoignage d'une citoyenne : Conférence sur l'avenir de l'Europe, 22 novembre 2021.
- Commission européenne, Communication pour transformer une vision en actions concrètes, COM (2022) 404 final, 17 juin 2022.
- Commission européenne, Discours de la Présidente von der Leyen lors de la séance de clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, 9 mai 2022.
- Conférence sur l'avenir de l'Europe, Rapport sur les résultats finaux. L'avenir vous appartient, 9 mai 2022.
- Conseil de l'Union européenne, Conference on the Future of Europe – Proposals and related specific measures contained in the report on the final outcome of the Conference on the Future of Europe: Preliminary technical assessment, 10033/22, 10 juin 2022.
- Conseil européen, Conclusions du Conseil européen des 23 et 24 juin 2022, EUCO 24/22, 24 juin 2022.
- Non-paper by Bulgaria, Croatia, the Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovenia, and Sweden on the outcome of and follow-up to the Conference on the Future of Europe, 9 mai 2022.
- Non-paper submitted by Germany, Belgium, Italy, Luxembourg, the Netherlands, and Spain on implementing the proposals of the Plenary of the « Conference on the Future of Europe », 23 mai 2022.
- Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Déclaration commune sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Dialoguer avec les citoyens pour promouvoir la démocratie – Construire une Europe plus résiliente, 10 mars 2021.
- Parlement européen, La Conférence sur l'avenir de l'Europe conclut ses travaux, communiqué de presse, 9 mai 2022.
- Parlement européen, Metsola: This is the moment to answer Europe's call, communiqué de presse, 9 mai 2022.
- Parlement européen, Résolution sur la convocation d'une convention pour la révision des traités, P9_TA(2022)0244, 9 juin 2022.
- Parlement européen, Résolution sur le droit d'initiative du Parlement, P9_TA(2022)0242, 9 juin 2022.
- Parlement européen, Résolution sur le suivi des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, P9_TA(2022)0141, 4 mai 2022.
- Parlement européen, Vidéo promotionnelle, 13 octobre 2021.
- Présidence de la République française, Discours du Président de la République à l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, 9 mai 2022.
- Présidence française du Conseil de l'Union européenne, Méthodologie du Conseil pour le suivi des propositions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, mai 2022.
- Sénat français, Institutions européennes – Conférence sur l'avenir de l'Europe – Communication, 15 juin 2022.

ARTICLES & LIVRES

- « La Conférence sur l'avenir de l'Europe : le pouvoir aux citoyens ? », Pour La Solidarité, 9 mai 2022.
- BLONDIAUX, Loïc, SINTOMER, Yves, « L'impératif délibératif », Rue Descartes, n°63, avril 2009.
- DÜRR, Frank, « Conférence sur l'avenir de l'Europe : le bilan », Arte, 13 mai 2022.
- HOOGHE, Liesbet, MARKS, Gary, « A Postfunctionalist Theory of European Integration: From Permissive Consensus to Constraining Dissensus », British Journal of Political Science, Volume 39, Issue 1, janvier 2009.
- KOOMEN, Maria, « La Conférence sur l'avenir de l'Europe peut-elle tenir ses promesses ? », Euractiv, 7 mars 2022.
- LETURCQ, Rémi, La démocratie sur le fil du rasoir : comprendre la Conférence sur l'avenir de l'Europe, Pour La solidarité, 18 mars 2022.
- LICTEVOUT, Léo, « Les recommandations de la Conférence sur l'avenir de l'Europe passées au crible », Contexte, 16 juin 2022.
- LYNCH, Suzanne, « Brussels Playbook: All eyes on Strasbourg — Sanctions latest — Sefco Brexit warning », Politico, 9 mai 2022.
- SCHULTZ, Kaspar, « The EU has much to learn about how to engage its citizens », Euractiv, 28 octobre 2021.
- SCHULTZ, Kaspar, « Too much democracy can be dangerous », Euractiv, 28 janvier 2022.
- SERREAU, Coline, « Solutions locales pour un désordre global », film sorti le 7 avril 2010.

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ACTUALITÉS – *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Nouveau pacte sur la migration et l'asile*, Remi LETURCQ, avril 2021.
- *Le recul du droit à l'avortement en Europe*, Quentin BELLIS, mars 2021.
- *Initiative citoyenne Européenne : La démocratie participative en panne*, Quentin BELLIS, novembre 2020.

NOTES D'ANALYSE - *Analyse de l'actualité socioéconomique européenne*

- *Les incubateurs au service de la transition sociale et environnementale : le cas du Maghreb*, Inès BACCAR, avril 2022.
- *La sortie belge du nucléaire face à l'Europe*, Frédéric DE NÈVE, septembre 2021.
- *La sauvegarde de l'emploi en Europe face à la crise sanitaire*, Quentin BELLIS, novembre 2020.
- *Les territoires zéro chômeur de longue durée : enjeux et perspectives*, Yann PAPE, novembre 2020.
- *La Loi tunisienne sur l'économie sociale et solidaire*, Théo BURATTI, octobre 2020.
- *Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées post-2020*, Alexis WILLEMOT, octobre 2020.
- *Biens communs et citoyenneté*, Olivier BODART, septembre 2020.
- *L'urbanisme temporaire : Enjeux et perspectives*, Théo BURATTI, septembre 2020.
- *Externalisation des frontières en UE : Enjeux et perspectives*, Théo BURATTI, juillet 2020.
- *Vers l'économie circulaire 2.0*, Alexis WILLEMOT, juin 2020.
- *Mobilité dans les villes et qualité de l'air : l'équation insoluble ?*, Olivier BODART, mai 2020.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *La démocratie sur le fil du rasoir, comprendre la conférence sur l'avenir de l'Europe*, Rémi LETURCQ, mars 2022.
- *ESS, territoires ruraux et urbains*, juin 2021.
- *De la friture à la pompe*, Mathilde MOSSE et Alexis WILLEMOT, mai 2021.
- *L'emploi des travailleur.se.s âgé.e.s en Europe*, Yann PAPE, février 2021.
- *Vers un salaire minimum en Europe ? Le Graal de l'Europe sociale*, Alexis WILLEMOT, février 2021.
- *Renforcer le médiateur européen : un enjeu de démocratie pour l'Europe*, Rémi LETURCQ, février 2021.
- *Crise sociale au Chili*, Raul Gonzalez MEYER, juin 2020.
- *Innovation sociale dans le monde: Quels bénéfices ?*, Youssef NAFIL, mai 2020.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Participation citoyenne

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. En guise de fil conducteur, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant-e-s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

